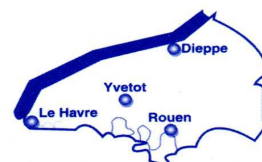




COMITÉ DÉPARTEMENTAL  
DE SEINE-MARITIME DE TENNIS DE TABLE



**MODIFICATION de DATE - d'HORAIRE ou de SALLE pour une RENCONTRE Départementale (pour une inversion, D1 Dames, D3, D4) prendre formulaire approprié, feuille suivante)**

à adresser par mel ou courrier au moins 15 jours, si possible, avant la date de la rencontre

Le club demandeur remplit toutes les cases en arrière plan bleu clair et adresse le document par MEL ou courrier, au club adverse. Enregistrer le fichier en changeant le nom: Exemple: D1A J4 CAMATT2-Bolbec4 061109 ChgtLieu. => "Division" "Poule" "Journée" "Rencontre avec numéro Equipes" et "date prevue" "Chgtdate" ou "chgtheure" ou "chgtlieu" ou "chgtdateetlieu"



Le club adverse remplit la case en arrière plan jaune clair et adresse le document par MEL de préférence (ou par courrier) au responsable de l'épreuve (nom et adresses ci-dessous) et au responsable de la Commission Sportive Départementale (dominique.commare@free.fr)

C.S. CD76 mise à jour le 10/10/2012

	Exemple	A REMPLIR PAR LE CLUB DEMANDEUR
DIVISION (Messieurs ou Dames)	MESSIEURS	Messieurs
DÉPARTEMENTALE (1, 2, 3 ou 4)	DÉPARTEMENTALE 1	DÉPARTEMENTALE 1
POULES (A, B, C....)	POULE C	POULE A
JOURNEES (1 à 25)	JOURNEE 7	JOURNEE 3 Ph2
DATE et HEURE	6 DECEMBRE 2008 20h00	15 MARS 2013 20H
CLUB RECEVANT + N° éq	PARIS PPC 3	FJ LA REMUEE 2
N° CLUB RECEVANT	12751234	18760270
CLUB VISITEUR + N° éq	LYON TTC 4	F. AUZEBOSC ST CLAIR 1
N° CLUB VISITEUR	01691234	18760306

**MOTIF DE LA DEMANDE**  
(faites votre choix en renseignant la case bleue correspondante)

**SALLE NON DISPONIBLE LE 15 MARS**

Course de La Remuée

DATE SOUHAITEE	HORAIRE SOUHAITE
08/03/13	20H

**ADRESSE COMPLETE DE LA SALLE**

**RESIDENCE LES BEAUX SITES**

**76430 LA REMUEE**

CLUB DEMANDEUR	ACCORD ou REFUS du CLUB ADVERSE	ACCORD
(mettre la date et le mel du club ou à défaut celui de la personne qui demande)	(mettre votre <b>accord</b> ou <b>refus</b> , la date et le mel du club ou à défaut celui de la personne qui répond)	Responsable Epreuve (Choisir la compétition en cliquant sur la flèche noire ci-dessous)
Date: 19/02/13	ACCORD 19/02/2013	D1 Messieurs Jean-Michel Lefebvre appt 113 Les châtaigniers 6 Rue des Camélias 76420 BIHOREL Bois Guillaume 06.28.76.76.55
<a href="mailto:lamberttessier@gmail.com">lamberttessier@gmail.com</a>	<a href="mailto:druaux.richard@neuf.fr">druaux.richard@neuf.fr</a>	<a href="mailto:lefebvrejmicel@hotmail.com">lefebvrejmicel@hotmail.com</a>

Ce document sera diffusé par mel, aux 2 CLUBS concernés, aux RESPONSABLES, de divisions et départementaux (Commission Sportive, Commission Arbitrage).

## **RAPPEL DU REGLEMENT (article 15 - Chapitre II des Règlements Sportifs)**

Toutes les dates portées aux différents calendriers sont impératives, seul l'avancement de date ou changement de salle ou modification d'horaire peut être autorisé. Le report de rencontre est exceptionnel et **du seul ressort de la Commission Sportive Départementale.**

\*\*\*\*\*

L'accord écrit des deux adversaires devra être transmis, par MEL ou courrier au moins QUINZE JOURS à l'avance (sauf cas de force majeure) **au responsable de la Division.**  
Ce responsable transmettra le fichier mis à jour, aux 2 clubs et aux membres de la COMMISSION SPORTIVE DEPARTEMENTALE, même procédure pour le changement éventuel de salle.

\*\*\*\*\*

Nous vous informons que cette disposition sera scrupuleusement respectée, ceci afin de permettre aux responsables d'arbitrage de prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer normalement les épreuves et leurs contrôles éventuels.

\*\*\*\*\*

Dans le cas où une rencontre aurait été avancée, que ce soit pour l'horaire ou pour la date, sans avoir reçu l'accord préalable du responsable de division ou de la Commission Sportive, les deux équipes ayant disputé cette rencontre s'exposent à être déclarée battues par pénalité (20/0, 18/0, 10/0,..... ) et 0 point rencontre. (si contrôle Commission arbitrage par exemple...)

Idem pour changement de salle

\*\*\*\*\*